
Lettre du comité de salut public au représentant Laplanche, en mission près l'armée du Nord, annonçant un arrêté relatif au mouvement des troupes contre les rebelles de la Vendée, en annexe de la séance du 2 nivôse an II (22 décembre 1793)

Lazare Nicolas Marguerite Carnot,

Claude Antoine Prieur-Duvernois dit Prieur de la Côte-d'Or

Citer ce document / Cite this document :

Carnot Lazare Nicolas Marguerite, Prieur-Duvernois dit Prieur de la Côte-d'Or Claude Antoine. Lettre du comité de salut public au représentant Laplanche, en mission près l'armée du Nord, annonçant un arrêté relatif au mouvement des troupes contre les rebelles de la Vendée, en annexe de la séance du 2 nivôse an II (22 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 179;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37290_t1_0179_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

qu'il a été impossible à notre armée de les suivre de près; nous ignorons même à quelle distance elle s'en trouve maintenant, n'en ayant reçu aucune nouvelle directe, et les rapports de nos espions ne nous apprenant rien de positif. Notre communication avec Nantes a été subitement interceptée; plusieurs courriers, dépêchés successivement sur l'une et l'autre rive, ont été forcés de revenir, de sorte que depuis trois jours nous nous trouvons en quelque sorte isolés. Le général en chef s'est occupé des mesures militaires que les circonstances nécessitent; il espère, ainsi que moi, que la journée ne se passera pas sans apprendre que la cavalerie et l'armée entière ont tombé sur les derrières de ces hordes fanatiques qui voudraient chercher à se rallier vers Ancenis, après avoir été écharpés sur toute la route. On porte à 10,000 au moins le nombre qui en a été tué ou qui a péri depuis Le Mans jusqu'à Craon. Les habitants des campagnes sentent enfin la nécessité de se délivrer de ces scélérats; les communes des environs de Sablé en ont tué peut-être 2,000.

Malgré toutes les précautions prises pour qu'il n'existât aucun bateau sur la Loire, il paraît qu'au delà d'Ancenis les brigands en ont rassemblé quelques-uns cassés ou mal brûlés à l'aide desquels et d'une espèce de train de tonneaux vides, quelques centaines d'entre eux ont trouvé le moyen de gagner une île, d'où ils passaient à pied, l'eau jusqu'aux épaules, un petit bras de rivière, et beaucoup sans armes pour aller plus vite. Nos détachements, qui défendaient la rive gauche, n'ont pas réussi à empêcher le passage; la conduite des chefs de ces détachements sera examinée rigoureusement; s'il y a des coupables, ils payeront la peine de leur crime.

« On nous assure, en ce moment, que la masse qui s'était réunie à Ancenis l'a quittée pour se porter vers Châteaubriant; l'arrivée prochaine de notre cavalerie a pu déterminer ce mouvement. Il n'est point de commune d'ici Ancenis où il ne se soit réfugié de ces coquins, demandant à déposer leurs armes. Beaucoup ont été amenés à Angers; ils restent provisoirement en prison; mais justice sera faite.

« Je vous enverrai demain, par un courrier, les nouvelles qui me seront parvenues et des détails plus précis.

« Le général Turreau éveille notre sollicitude par la lettre ci-jointe sur un objet infiniment important. La consommation de souliers que font les armées réunies est immense; un besoin de 12,000 paires se fait sentir en ce moment et il n'en existe pas une paire en magasin. Nantes et Rennes nous offraient quelques ressources, mais étaient loin de satisfaire aux besoins; en vain avais-je réuni ici, dans un même atelier, et les cordonniers d'Angers et les ouvriers en souliers qui se trouvent dans les bataillons, deux ou trois cents paires de souliers par jour ne sont pas en proportion avec les milliers de défenseurs de la patrie qui marchent pieds nus. Il est indispensable, pour que les opérations militaires se continuent avec le même succès et la même rapidité, que vous nous envoyiez en poste, sans aucun retard, au moins 12,000 paires de souliers, pour être distribués de suite aux colonnes qui marchent à la poursuite des brigands, et aux bataillons qui sont cantonnés dans la Vendée et qui ne cessent d'être en activité depuis un mois. C'est là un moyen de salut public, un moyen de finir l'affreuse guerre de la Vendée; vous le

sentirez comme nous, et donnerez l'ordre le plus impératif en achevant la lecture de cette lettre. J'y compte, mes chers collègues; je vous le demande au nom de cet amour sacré de la patrie qui nous dévore tous.

« Salut et fraternité.

« FRANCASTEL. »

III.

Le comité de Salut public, à La Planche, représentant du peuple près le détachement de l'armée du Nord marchant contre les rebelles, au quartier général, à Dreux (1).

« Paris, le 29 frimaire, an II
de la République.

« Nous t'adressons, cher collègue, un arrêté dont tu jugeras comme nous que l'exécution est extrêmement pressante.

« Les brigands, déjà tant battus, s'enfuient devant l'armée de l'Ouest et se détachent par bandes; mais ils cherchent encore à trouver quelque passage sur la Loire, ou à se jeter dans le Morbihan, où il serait possible que des mécontents leur prêtassent un nouvel appui.

« Dans cet état de choses, c'est la cavalerie surtout qui doit les poursuivre à outrance et achever de purger le sol de la liberté. L'usage du canon contre eux devient en même temps bien moins nécessaire, et d'autant plus qu'il présente le danger de leur rendre encore des moyens de résistance s'ils venaient à nous l'enlever. Hâte donc le départ de toute la cavalerie désignée par notre arrêté; qu'elle marche sans délai à grandes journées, et indépendamment du mouvement du reste des troupes du Nord, qui doivent cependant les suivre le plus promptement possible pour opérer enfin une formidable jonction avec l'armée de l'Ouest.

« Nous en prévenons nos collègues près cette armée. Lève tous les obstacles d'exécution et observe surtout la conduite des principaux officiers, afin que la malveillance rusée ne parvienne pas à priver la République de la victoire complète qu'elle doit obtenir de ses ennemis.

« Salut et fraternité.

« CARNOT; C.-A. PRIEUR. »

IV.

Arrêté (2).

Le comité de Salut public arrête que les 900 hommes de cavalerie qui font partie du détachement de l'armée du Nord, dirigé contre les rebelles de la Vendée, se sépareront sans délai de ce détachement pour se joindre à l'armée de l'Ouest et poursuivre les brigands sans relâche.

(1) Archives nationales, carton AFi 268, plaqette 2261, pièce 88. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 519.

(2) Archives nationales, carton AFi 278, plaqette 2330, pièce 89. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 513.